

Les réductions.

Les rabais avantageux de Sympany.

Economiser des primes, mois par mois.

En augmentant le montant de la franchise annuelle, vous pouvez faire quelques économies dans l'assurance de base. Choisissez parmi les variantes:

- Adultes: CHF 300.- | CHF 500.- | CHF 1 000.-
CHF 1 500.- | CHF 2 000.- | CHF 2 500.-
- Enfants: CHF 0.- | CHF 200.- | CHF 400.- | CHF 600.-

Assuré encore à meilleur compte.

Dans les assurances d'hospitalisation hospita, Sympany propose en outre une variante prévoyant un rabais en cas de non-recours aux prestations.

Rabais de prime.

Jusqu'à 75% de rabais sur la prime de l'assurance de base pour les enfants et les adolescents de moins de 18 ans. Les assurances complémentaires sont gratuites pour le troisième enfant et les suivants en cas d'assurance équivalente pour les frères et sœurs plus âgés. Ceci vous est offert par Sympany, en plus de ses nombreuses prestations d'avant-garde et de son service renommé. Et vous en profitez dans chaque paquet Sympany.

Programme de bonus.

Nous récompensons les assurés qui veillent à leur santé et se montrent économes. Vous n'avez bénéficié d'aucune prestation pendant une année? Profitez alors de notre attrayant programme de bonus! Plus la couverture des assurances complémentaires ambulatoires et stationnaires est élevée, et plus la période ininterrompue de non-recours aux prestations est longue, plus le bonus individuel est élevé.

Rabais pluriannuel.

Bénéficiez d'un rabais de 10% lors de la conclusion d'un contrat de combinaison (base + assurance complémentaire ambulatoire + assurance complémentaire stationnaire) de 3 ans.



Vraiment rafraîchissant!

L'offre 2012 en un clin d'œil.

classic

Libre choix du médecin et de l'hôpital

Vous voulez tout simplement être bien assuré.

L'assurance classique avec tous les avantages de Sympany. Rabais familial, contributions généreuses pour la prévention et la médecine alternative, y compris. Vous disposez du libre choix du médecin et de l'hôpital.

- Libre choix du médecin et de l'hôpital
- En cas d'urgence, couverture intégrale des coûts dans le monde entier dans la division hospitalière assurée
- Médecine alternative
- Contributions généreuses pour frais de transport, actions de recherche et de sauvetage
- Franchises annuelles à option
- Rabais possible en cas de non-recours aux prestations
- **Conseil médical – 24 heures sur 24**

	salto	hospita demi-privée	hospita flex	hospita privée	hospita globale
hospita générale					
plus/ plus natura		premium/ premium natura	premium/ premium natura	premium/ premium natura	premium/ premium natura
base	base	base	base	base	base
classic standard	classic salto	classic demi-privée	classic flex	classic privée	classic globale

casamed

Choix limité du médecin

Vous voulez tout simplement être assuré de manière économe.

Les gens soucieux des coûts ont le choix parmi trois variantes d'assurance novatrices:

callmed 24

Consultation médicale téléphonique et envoi éventuel chez un médecin proche de chez vous.

casamed médecin de famille

Traitement médical par le médecin de famille choisi.

casamed hmo

Traitement médical par le cabinet choisi du réseau HMO.

	salto	hospita demi-privée	hospita flex	hospita privée
hospita générale				
plus/ plus natura		premium/ premium natura	premium/ premium natura	premium/ premium natura
base	base	base	base	base
casamed standard	casamed salto	casamed demi-privée	casamed flex	casamed privée

Les avantages pour les clientes et clients de Sympany dans tous les paquets.

- Conseil médical – 24 heures sur 24, téléphone 0844 000 724
- Couverture intégrale des traitements ambulatoires dans toute la Suisse
- Cas d'urgence: couverture intégrale des coûts dans le monde entier dans la division hospitalière assurée
- Prestations favorables aux familles: jusqu'à 75% de rabais pour enfants dans l'assurance de base, indemnité d'allaitement, prestations spéciales en cas de maternité, contributions généreuses en cas d'accouchement dans une maison de naissance, contributions pour aide familiale, participation aux coûts des traitements orthodontiques (jusqu'à 25 ans)
- Complément accidents: moyens auxiliaires après une hospitalisation conformément à la loi sur l'assurance-accidents (LAA)
- Franchises annuelles à option
- Médecine alternative y compris
- Contributions généreuses pour: verres de lunettes/lentilles de contact, médicaments hors liste, frais de transport, actions de recherche et de sauvetage

Les avantages par le menu.

salto

- Paquet d'assurance unique pour les 18 à 29 ans
- Traitement médical et médicaments
- Séjour hospitalier en division commune, toute la Suisse
- Assurance voyages en Suisse et à l'étranger
- Contribution jusqu'à CHF 100.– au sociétariat dans un club de sport

standard

- Couverture intégrale des frais hospitaliers en division commune dans toute la Suisse

confort

- Séjour dans une chambre à un ou à deux lits dans les hôpitaux conventionnés, traitement aigu d'après la division commune dans toute la Suisse
- En plus, les prestations de standard

demi-privée

- Couverture intégrale des frais hospitaliers en division demi-privée dans toute la Suisse

- Contributions plus élevées que standard pour: médecine alternative, traitements orthodontiques, verres de lunettes/lentilles de contact, diverses prestations en cas de maternité, frais de transport et de sauvetage, mesures préventives, médicaments hors liste, soins à domicile et cures
- Consultations privées chez un médecin d'hôpital

flex

- Choix de la division hospitalière seulement au moment d'entrer à l'hôpital
- Participation plafonnée aux frais hospitaliers supplémentaires:
 - Général: aucune
 - Demi-privé: 15%, au max. CHF 1500.–/année civile
 - Privé: 25%, au maximum CHF 4500.–/année civile
 - Familles, au maximum CHF 4500.–/année civile
- Contributions pour la médecine alternative, les traitements orthodontiques, etc., comme demi-privée

privée

- Couverture intégrale des frais hospitaliers en division privée dans toute la Suisse
- Contributions encore plus élevées que demi-privée ou flex pour frais de transport et de sauvetage, diverses prestations en cas de maternité, aide familiale, soins à domicile et cures

globale

- Couverture intégrale des frais hospitaliers en division privée dans le monde entier
- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier, également dans les hôpitaux hors liste
- Frais de transport, actions de recherche et de dégagement sans montant limite
- Contributions pour médecine alternative, traitements orthodontiques, etc., comme privée et demi-privée
- Contributions maximales pour aide familiale, soins à domicile et cures

accident privé

- En cas d'accident, couverture intégrale en division privée, dans le monde entier
- Traitement des suites d'un accident en division privée, dans toute la Suisse

Sympany

Aperçu des prestations. Paquets frais de guérison.

	base ¹ (assurance de base)	classic salto (y c. base)	classic standard (y c. base)	classic demi-privée (y c. base)	classic flex (y c. base)	classic privée (y c. base)	classic globale (y c. base)
Traitement ambulatoire	<ul style="list-style-type: none">Traitement par des médecins et chiropraticiens diplômés Thérapies et analyses reconnues sur ordonnance médicale	Couverture intégrale chez les médecins LAMal au tarif du domicile ou du lieu de travail	Couverture intégrale chez les médecins LAMal, dans toute la Suisse	Couverture intégrale chez les médecins LAMal, dans toute la Suisse	Couverture intégrale selon les tarifs reconnus pour les consultations privées chez des médecins d’hôpital Médecins non agréés par LAMal: couverture au tarif LAMal. Traitement volontaire à l’étranger jusqu’au double du tarif LAMal	Couverture intégrale selon les tarifs reconnus pour les consultations privées chez des médecins d’hôpital Médecins non agréés par LAMal: couverture au tarif LAMal. Traitement volontaire à l’étranger jusqu’au double du tarif LAMal	Traitement volontaire étranger: couverture intégrale selon convention tarifaire; couverture intégrale selon tarifs reconnus pour consultations privées chez des médecins d’hôpital; médecins non agréés LAMal: couverture selon tarif LAMal
Médicaments avec ordonnance médicale	<ul style="list-style-type: none">Selon listes des médicaments et des spécialités Médicaments hors liste (sauf liste négative)	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 3000.-/année civile	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 6000.-/année civile	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 6000.-/année civile	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 6000.-/année civile
Sejours hospitaliers	<ul style="list-style-type: none">Frais de médecin, de traitement et de pension dans un hôpital pour soins aigus figurant sur la liste des hôpitaux du canton	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu du canton de domicile, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division demi-privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune ou demi-privée selon tarif reconnu et en division privée , dans toute la Suisse; avec participation aux frais en fonction de la division choisie	Couverture intégrale en division privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse
	<ul style="list-style-type: none">Rooming-in			50%, jusqu’à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu’à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu’à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu’à concurrence de CHF 50.-/jour
Cas d’urgence à l’étranger	<ul style="list-style-type: none">Traitement ambulatoire <ul style="list-style-type: none">Hospitalisation dans la division assurée	Couverture jusqu’au double du tarif des caisses en Suisse	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale
		Couverture jusqu’au double du tarif des caisses en Suisse	Couverture intégrale jusqu’à ce que le rapatriement soit possible sur le plan médical	Couverture intégrale jusqu’à ce que le rapatriement soit possible sur le plan médical	Couverture intégrale jusqu’à ce que le rapatriement soit possible sur le plan médical	Couverture intégrale jusqu’à ce que le rapatriement soit possible sur le plan médical	Couverture intégrale
Médecine alternative	<ul style="list-style-type: none">Acupuncture Traitement médical selon les méthodes suivantes: médecine anthroposophique, médecine chinoise, homéopathie, thérapie neurale, phytothérapie <ul style="list-style-type: none">Remèdes naturels	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)
Prestations flexibles pour la médecine alternative	<ul style="list-style-type: none">Avec natura <ul style="list-style-type: none">Méthodes non reconnues (si spécialistes qualifiés) Thérapies alternatives et méthodes curatives (par des thérapeutes reconnus) Sans natura <ul style="list-style-type: none">Méthodes non reconnues (si spécialistes qualifiés) Thérapies alternatives et méthodes curatives (par des thérapeutes reconnus)			80% des frais (sauf liste négative) 50%, jusqu’à concurrence de CHF 1000.-/année civile 80% des frais	80% des frais (sauf liste négative) 50%, jusqu’à concurrence de CHF 2000.-/année civile 80% des frais	80% des frais (sauf liste négative) 50%, jusqu’à concurrence de CHF 2000.-/année civile 80% des frais	80% des frais (sauf liste négative) 50%, jusqu’à concurrence de CHF 2000.-/année civile 80% des frais
				50% des frais	50% des frais	50% des frais	50% des frais
limite totale (médecine alternative et prestations flexibles pour la médecine alt.)	<ul style="list-style-type: none">Avec natura <ul style="list-style-type: none">Sans natura			Jusqu’à CHF 6000.- max./année civile	Jusqu’à CHF 10 000.- max./année civile	Jusqu’à CHF 10 000.- max./année civile	Jusqu’à CHF 10 000.- max./année civile
				Jusqu’à CHF 3000.- max./année civile	Jusqu’à CHF 6000.- max./année civile	Jusqu’à CHF 6000.- max./année civile	Jusqu’à CHF 6000.- max./année civile
Mesures préventives	<ul style="list-style-type: none">Vaccination des enfants (de moins de 16 ans) Vaccinations préventives Check-up² Examens gynécologiques préventifs³ <ul style="list-style-type: none">Etre en forme (cours reconnus favorisant la santé, p.ex. sevrage tabagique, gymnastique du dos, conseils diététiques) Rester en forme (fitness) <ul style="list-style-type: none">Associations sportives/clubs de sport	Couverture intégrale		Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 220.-/année civile Au max. CHF 300.-²	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 220.-/année civile Au max. CHF 600.-²	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 220.-/année civile Au max. CHF 600.-²	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 220.-/année civile Au max. CHF 600.-²
		1 examen gynécologique préventif (toutes les 3 années civiles)	1 examen gynécologique préventif³	1 examen gynécologique préventif ³	1 examen gynécologique préventif ³	1 examen gynécologique préventif ³	1 examen gynécologique préventif ³
			CHF 150.-/année civile	CHF 150.-/année civile	CHF 250.-/année civile	CHF 250.-/année civile	CHF 250.-/année civile
			CHF 150.-/année civile (limite globale association sportive et rester en forme: max. CHF 200.-)	CHF 150.-/année civile	CHF 250.-/année civile (limite globale association sportive et rester en forme: max. CHF 300.-)	CHF 250.-/année civile (limite globale association sportive et rester en forme: max. CHF 300.-)	CHF 250.-/année civile (limite globale association sportive et rester en forme: max. CHF 300.-)
			CHF 100.-/année civile	CHF 50.-/année civile	CHF 100.-/année civile	CHF 100.-/année civile	CHF 100.-/année civile
Verres de lunettes/lentilles de contact	<ul style="list-style-type: none">Adultes Enfants de moins de 18 ans		CHF 420.- en 3 années civiles	CHF 270.- en 3 années civiles	CHF 420.- en 3 années civiles	CHF 420.- en 3 années civiles	CHF 420.- en 3 années civiles
				CHF 270.-/année civile	CHF 420.-/année civile	CHF 420.-/année civile	CHF 420.-/année civile
Frais de transport, actions de sauvetage et de recherche	<ul style="list-style-type: none">Transports médicalement nécessaires: Suisse: avec ambulance vers l’hôpital le plus proche Etranger: rapatriement en Suisse (y c. vol) Actions de sauvetage et de dégageement	50%, au max. CHF 500.-/année civile	Au total CHF 40 000.-/année civile	Franchise CHF 100.-/cas	Au total CHF 50 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l’assurance base)	Franchise CHF 200.-/cas	Au total CHF 70 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l’assurance base)
		50%, au max. CHF 5000.- dans toute la Suisse/année civile (sans actions de recherche et de dégageement)					Au total CHF 90 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l’assurance base)
							Franchise CHF 200.-/cas
Helpline 24h/24 en cas d’urgence	Couverture en cas d’organisation de transports d’urgence, de rapatriements et d’actions de sauvetage via la helpline 24h/24		Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée
Maternité	<ul style="list-style-type: none">Préparation à l’accouchement/gymnastique postnatale (gymnastique postnatale non valable pour l’assurance base) Indemnité d’allaitement Conseils pour l’allaitement Accouchement dans un hôpital figurant sur la liste des hôpitaux du canton ou dans une maternité reconnue <ul style="list-style-type: none">Aide familiale en cas d’accouchement à domicile ou ambulatoire	Au max. CHF 100.- auprès d’un spécialiste reconnu	Au max. CHF 100.- auprès d’un spécialiste reconnu	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l’assurance base – limite totale pour préparation à l’accouchement) Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l’assurance base – limite totale pour préparation à l’accouchement) Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l’assurance base – limite totale pour préparation à l’accouchement) Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l’assurance base – limite totale pour préparation à l’accouchement) Au max. CHF 250.-
		3 conseils pour l’allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l’allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l’allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l’allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l’allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l’allaitement par spécialiste reconnu
		Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans le canton de domicile	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division demi-privée selon tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune ou demi-privée selon tarif reconnu et en division privée , dans toute la Suisse; avec participation aux frais en fonction de la division choisie	Couverture intégrale en division privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse
				Jusqu’à CHF 60.-/jour, avec max. de CHF 840.-	Jusqu’à CHF 105.-/jour, avec max. de CHF 1470.-	Jusqu’à CHF 105.-/jour, avec max. de CHF 1470.-	Jusqu’à CHF 135.-/jour, avec max. de CHF 1890.-
Service de garde d’enfants	<ul style="list-style-type: none">Soin et assistance d’enfants souffrant d’une maladie aiguë par du personnel qualifié, formé et mandaté par des institutions reconnues			Jusqu’à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans	Jusqu’à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans	Jusqu’à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans	Jusqu’à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans
Cures	<ul style="list-style-type: none">Cures <ul style="list-style-type: none">frais de séjour (21 jours) frais de traitements médicaux Stations thermales Cures de convalescence (21 jours) dans une maison de cure (après une hospitalisation aiguë)	CHF 10.-/jour	CHF 10.-/jour	CHF 20.-/jour	CHF 30.-/jour	CHF 30.-/jour	CHF 40.-/jour
		Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal
				50%, au max. 12 entrées	50%, au max. 12 entrées	50%, au max. 12 entrées	50%, au max. 12 entrées
				CHF 40.-/jour	CHF 70.-/jour	CHF 70.-/jour	CHF 90.-/jour
Soins à domicile	<ul style="list-style-type: none">Soins à domicile Aide familiale <ul style="list-style-type: none">en général pour les personnes ayant des enfants à charge	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire
				Jusqu’à CHF 20.-/jour, au max. CHF 280.-	Jusqu’à CHF 35.-/jour, au max. CHF 490.-	Jusqu’à CHF 35.-/jour, au max. CHF 490.-	Jusqu’à CHF 45.-/jour, au max. CHF 630.-
				Jusqu’à CHF 40.-/jour, au max. CHF 560.-	Jusqu’à CHF 70.-/jour, au max. CHF 980.-	Jusqu’à CHF 70.-/jour, au max. CHF 980.-	Jusqu’à CHF 90.-/jour, au max. CHF 1260.-
Soins dentaires	<ul style="list-style-type: none">Soins dentaires dus à une maladie grave/accident dentaire Examens de contrôle, radiographies y compris (si aucun traitement conservateur n’est nécessaire) Corrections dentaires <ul style="list-style-type: none">Extractions des dents de sagesse	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales
				CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans
				70%, jusqu’à CHF 10 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu’à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu’à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu’à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans
		Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses
Assurance voyages	<ul style="list-style-type: none">Voyage de visite et de retour spécial Avance de fonds à l’hôpital, transmis. adresses hôpitaux/médecins		Jusqu’à 100 jours par année civile, au max. CHF 50 000.- de frais non couverts				

^[1] Les prestations de l’assurance base sont soumises à la participation aux frais prévue par la loi (franchise et quote-part). Une franchise est perçue pour les prestations illimitées de l’assurance complémentaire.

^[2] Dans 2 années sans recours aux prestations de l’assurance base

^[3] Dans les années sans recours aux prestations de l’assurance base

		base ¹ (assurance de base)	casamed salto (y c. base)	casamed standard (y c. base)	casamed demi-privée (y c. base)	casamed flex (y c. base)	casamed privée (y c. base)
Traitement ambulatoire	<ul style="list-style-type: none"> Traitement par des médecins et chiropraticiens diplômés Thérapies et analyses reconnues sur ordonnance médicale 	Couvert. intégr. pour les traitements médic. et chirop. au tarif du domicile ou du lieu de travail prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné. Couvert. intégr. pour les trait. de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus	Couverture intégrale pour les traitements médicaux et chiropratiques prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné . Couverture intégrale pour les traitements de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus	Couverture intégrale pour les traitements médicaux et chiropratiques prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné. Couverture intégrale pour les traitements de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus	Couverture intégrale pour les traitements médicaux et chiropratiques prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné. Couverture intégr. pour les traitements de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus	Couverture intégrale pour les traitements médicaux et chiropratiques prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné. Couverture intégrale pour les traitements de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus	Couverture intégrale pour les traitements médicaux et chiropratiques prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné. Couverture intégrale pour les traitements de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus
Médicaments avec ordonnance médicale	<ul style="list-style-type: none"> Selon listes des médicaments et des spécialités Médicaments hors liste (sauf liste négative) 	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	80%, jusqu'à CHF 3000.-/année civile	80%, jusqu'à CHF 6000.-/année civile	80%, jusqu'à CHF 6000.-/année civile
Séjours hospitaliers	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médecin, de traitement et de pension dans un hôpital pour soins aigus figurant sur la liste des hôpitaux du canton 	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu du canton de domicile, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division demi-privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune ou demi-privée selon tarif reconnu et en division privée , dans toute la Suisse; avec participation aux frais en fonction de la division choisie	Couverture intégrale en division privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse
	<ul style="list-style-type: none"> Rooming-in* 				50%, jusqu'à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu'à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu'à concurrence de CHF 50.-/jour
Cas d'urgence à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> Traitement ambulatoire* Hospitalisation dans la division assurée* 	Couverture jusqu'au double du tarif des caisses en Suisse	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale
Médecine alternative	<ul style="list-style-type: none"> Acupuncture Traitement médical selon les méthodes suivantes: médecine anthroposophique, médecine chinoise, homéopathie, thérapie neurale, phytothérapie Remèdes naturels 	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)
Prestations flexibles pour la médecine alternative	<ul style="list-style-type: none"> Avec natura <ul style="list-style-type: none"> Méthodes non reconnues (si spécialistes qualifiés) Thérapies alternatives et méthodes curatives (par des thérapeutes reconnus) Sans natura <ul style="list-style-type: none"> Méthodes non reconnues (si spécialistes qualifiés) Thérapies alternatives et méthodes curatives (par des thérapeutes reconnus) 						
Limite totale (médecine alternative et prestations flexibles pour la médecine alt.)	<ul style="list-style-type: none"> Avec natura Sans natura 				Jusqu'à CHF 6000.- max./année civile	Jusqu'à CHF 10 000.- max./année civile	Jusqu'à CHF 10 000.- max./année civile
Mesures préventives	<ul style="list-style-type: none"> Vaccination des enfants (de moins de 16 ans) Vaccinations préventives Check-up² Examens gynécologiques préventifs^{3,*} Etre en forme (cours reconnus favorisant la santé, p.ex. sevrage tabagique, gymnastique du dos, conseils diététiques)* Rester en forme (fitness)* Associations sportives/clubs de sport* 	Couverture intégrale	90%, jusqu'à CHF 220.-/année civile	80%, jusqu'à CHF 220.-/année civile	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale
		1 examen gynécologique préventif (toutes les 3 années civiles)	1 examen gynécologique préventif³	1 examen gynécologique préventif ³	Au max. CHF 300.- ²	Au max. CHF 600.- ²	Au max. CHF 600.- ²
			CHF 150.-/année civile	CHF 150.-/année civile	CHF 250.-/année civile	CHF 250.-/année civile	CHF 250.-/année civile
			CHF 150.-/année civile (limite globale association sportive et rester en forme: max. CHF 200.-)	CHF 150.-/année civile	CHF 250.-/année civile (limite globale association sportive et rester en forme: max. CHF 300.-)	CHF 250.-/année civile (limite globale association sportive et rester en forme: max. CHF 300.-)	CHF 250.-/année civile (limite globale association sportive et rester en forme: max. CHF 300.-)
			CHF 100.-/année civile	CHF 50.-/année civile	CHF 100.-/année civile	CHF 100.-/année civile	CHF 100.-/année civile
Verres de lunettes/lentilles de contact	<ul style="list-style-type: none"> Adultes* Enfants de moins de 18 ans* 		CHF 420.- en 3 années civiles	CHF 270.- en 3 années civiles	CHF 420.-/année civile	CHF 420.- en 3 années civiles	CHF 420.-/année civile
Frais de transport, actions de sauvetage et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Transports médicalement nécessaires*: Suisse: avec ambulance vers l'hôpital le plus proche Etranger: rapatriement en Suisse (y c. vol) Actions de sauvetage et de dégagement* 	50%, au max. CHF 500.-/année civile	Au total CHF 40 000.-/année civile	Au total CHF 50 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l'assurance base)	Au total CHF 70 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l'assurance base)	Au total CHF 70 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l'assurance base)	Au total CHF 90 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l'assurance base)
		50%, au max. CHF 5000.- dans toute la Suisse/année civile (sans actions de recherche et de dégagement)	Franchise CHF 100.-/cas	Franchise CHF 200.-/cas	Franchise CHF 200.-/cas	Franchise CHF 200.-/cas	Franchise CHF 200.-/cas
Helpline 24h/24 en cas d'urgence	Couverture en cas d'organisation de transports d'urgence, de rapatriements et d'actions de sauvetage via la helpline 24h/24		Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée
Maternité	<ul style="list-style-type: none"> Préparation à l'accouchement/gymnastique postnatale (gymnastique postnatale non valable pour l'assurance base)* Indemnité d'allaitement* Conseils pour l'allaitement* Accouchement dans un hôpital figurant sur la liste des hôpitaux du canton ou dans une maternité reconnue* Aide familiale en cas d'accouchement à domicile ou ambulatoire* 	Au max. CHF 100.- auprès d'un spécialiste reconnu	Au max. CHF 100.- auprès d'un spécialiste reconnu	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l'assurance base – limite totale pour préparation à l'accouchement)	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l'assurance base – limite totale pour préparation à l'accouchement)	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l'assurance base – limite totale pour préparation à l'accouchement)	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l'assurance base – limite totale pour préparation à l'accouchement)
		3 conseils pour l'allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l'allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l'allaitement par spécialiste reconnu	Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 250.-
		Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans le canton de domicile	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division demi-privée selon tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune ou demi-privée selon tarif reconnu et en division privée , dans toute la Suisse; avec participation aux frais en fonction de la division choisie	Couverture intégrale en division privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse
					Jusqu'à CHF 60.-/jour, avec max. de CHF 840.-	Jusqu'à CHF 105.-/jour, avec max. de CHF 1470.-	Jusqu'à CHF 135.-/jour, avec max. de CHF 1890.-
Service de garde d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> Soin et assistance d'enfants souffrant d'une maladie aiguë par du personnel qualifié, formé et mandaté par des institutions reconnues 			Jusqu'à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans	Jusqu'à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans	Jusqu'à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans	Jusqu'à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans
Cures	<ul style="list-style-type: none"> Cures balnéaires Stations thermales Cures de convalescence (21 jours) dans une maison de cure (après une hospitalisation aiguë) 	CHF 10.-/jour	CHF 10.-/jour	CHF 20.-/jour	CHF 30.-/jour	CHF 30.-/jour	CHF 40.-/jour
		Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal
				50%, au max. 12 entrées	50%, au max. 12 entrées	50%, au max. 12 entrées	50%, au max. 12 entrées
				CHF 40.-/jour	CHF 70.-/jour	CHF 70.-/jour	CHF 90.-/jour
Soins à domicile	<ul style="list-style-type: none"> Soins à domicile Aide familiale <ul style="list-style-type: none"> en général pour les personnes ayant des enfants à charge 	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire
				Jusqu'à CHF 20.-/jour, au max. CHF 280.-	Jusqu'à CHF 35.-/jour, au max. CHF 490.-	Jusqu'à CHF 35.-/jour, au max. CHF 490.-	Jusqu'à CHF 45.-/jour, au max. CHF 630.-
				Jusqu'à CHF 40.-/jour, au max. CHF 560.-	Jusqu'à CHF 70.-/jour, au max. CHF 980.-	Jusqu'à CHF 70.-/jour, au max. CHF 980.-	Jusqu'à CHF 90.-/jour, au max. CHF 1260.-
Soins dentaires	<ul style="list-style-type: none"> Soins dentaires dus à une maladie grave/accident dentaire Examens de contrôle, radiographies y compris* (si aucun traitement conservateur n'est nécessaire) Corrections dentaires Extractions des dents de sagesse 	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales
				CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans
				70%, jusqu'à CHF 10 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu'à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu'à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu'à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans
Assurance voyages	<ul style="list-style-type: none"> Voyage de visite et de retour spécial* Avance de fonds à l'hôpital, transmis. adresses hôpitaux/médecins* 	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses
			Jusqu'à 100 jours par année civile, au max. CHF 50 000.- de frais non couverts				

¹ Les prestations de l'assurance base sont soumises à la participation aux frais prévue par la loi (franchise et quote-part). Une franchise est perçue pour les prestations illimitées de l'assurance complémentaire.

² Dans 2 années sans recours aux prestations de l'assurance base ³ Dans les années sans recours aux prestations de l'assurance base

casamed rembourse des prestations lorsqu'elles ont été fournies, prescrites ou ordonnées par le centre HMO, par le médecin HMO, par le médecin de famille ou par Callmed 24. Les cas d'urgence font exception. Les prestations de casamed désignées par un * sont prises en charge sans consultation du centre HMO, du médecin HMO, du médecin de famille ou de Callmed 24.